

BOIS NOIRS INFOS

N'oublions pas que la mine d'uranium laissera des déchets radioactifs pour des millions d'années. Comment limiter les dégâts actuellement et pour le futur ?

I - Inventaire des "stériles" miniers radioactifs

Depuis **1998**, le Collectif Bois Noirs a effectué des mesures et a signalé des sites contaminés.

Avec l'expertise de **2001-2004**, suite à l'inventaire et à la cartographie, plusieurs fiches ont été établies et sont consultables à la mairie de Saint Priest la Prugne. AREVA n'a pas pris en compte

tous ces éléments. Il a fallu l'émission « Pièces à Conviction » pour obtenir la circulaire du Ministère de l'Environnement et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire en **2009**. AREVA a alors effectué des relevés radiométriques héliportés en **2010**. Les résultats n'ont été présentés qu'en **2014**.

Sur le secteur Allier, Loire et Puy de Dôme, pour les sites jugés prioritaires, seuls les sites auvergnats ont été traités cet automne 2015. Ceux de la Loire devraient être traités fin 2016.

Ces retards sont inadmissibles. Combien faudra-t-il de temps pour régler l'assainissement des autres sites ? Pour les chemins peut-on accepter que les décaissements et les transports restent à la charge des communes ?

AREVA procède à des assainissements sur le plan national. Avec les autres associations du Collectif Mines d'Uranium, nous constatons que partout AREVA essaie toujours de gagner du temps et de minimiser les travaux aux dépens des riverains.

II - Site AREVA

Chronologie

A la fin de l'exploitation du site en **1980**, la COGEMA a laissé le stockage de résidus sous eau. Ce choix devait être associé à un recouvrement des résidus par une couche de plusieurs dizaines de centimètres de bentonite (document COGEMA de **1984**). Cette protection n'a pas été mise en œuvre et l'eau du bassin est ainsi en contact avec les résidus radioactifs.

Depuis les années **90**, l'administration demande à l'ancien exploitant de prévoir des travaux de réaménagement (rapport Barthélémy **1993**). En **1996**, la COGEMA propose de transférer les résidus dans la mine à ciel ouvert. Refus local car cette ancienne mine est réputée pour son absence d'étanchéité.

Plus tard, AREVA remplace COGEMA et étudie plusieurs possibilités de réaménagement : **2009, 2012, 2013**, chacun des dossiers présente des dispositions inacceptables.

Gestion du site AREVA : loin d'être satisfaisante.

Suite à la circulaire de 2009, AREVA aurait dû réaliser sous 2 ans un bilan environnemental. Rien n'a été fait AVANT de proposer ces dossiers de réaménagements. AREVA gagne du temps en faisant un minimum d'entretien du site.

Les diverses inspections administratives amènent toujours à un constat de négligences du suivi du site. Les résultats des analyses de la CRIIRAD sur les eaux et les plantes en aval du site montrent les contaminations des milieux aquatiques.

2015 : AREVA annonce le retrait de projet de travaux de réaménagement.

Pourquoi ? Incompétence ? Manque de volonté ? Difficultés techniques ? Coûts élevés pour une solution efficace vis à vis du confinement des résidus ? Les arguments d'AREVA ne sont que des prétextes.

Alors qu'il faudrait envisager des travaux exemplaires, AREVA se contente de faire quelques contrôles et quelques travaux au niveau de la digue pour essayer de se conformer aux réglementations

"grand barrage". Mais comment contrôler des risques de fuites au niveau des résidus ? Comment arrêter les transferts de radioactivité dans la digue puis dans les eaux de la Besbre ?

La radioactivité des résidus du bassin sera éternelle. Il faudrait des techniques de confinement pour limiter l'impact du site tant pour les résidus que pour la verse du Jot et ses 600000 m3 de "stériles".

2016 et perspectives pour le site AREVA

Une étude hydrogéologique est attendue suite aux engagements du Ministère de l'Environnement . Quelle en sera la teneur ? Comment voir l'impact sur les eaux profondes avec la présence des déchets miniers stockés dans les galeries jusqu'à 440 m de profondeur ?

Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie a adressé plusieurs courriers à AREVA.

*Puisque AREVA refuse de faire des travaux de réaménagement il y aura temporairement de **nouvelles contraintes d'entretien du site notamment vis à vis de la sécurité de la digue et des structures annexes pour l'évacuation des crues.***

Madame Ségolène Royal demande la « réalisation d'une étude d'impact et d'une étude de dangers visant à apporter la démonstration sur le long terme du caractère acceptable des risques et inconvénients présentés par le site » et elle propose un DEBAT PUBLIC : « il convient de mettre en perspective l'option d'un stockage sous eau, l'option d'un stockage sous couverture solide et l'option d'un transfert des déchets vers un site de stockage dédié » (courrier de S Royal 20 octobre 2015).

L'Etat (DREAL) a aussi imposé à AREVA des travaux pour améliorer le fonctionnement de la station de traitement des eaux. Les deux dernières inspections montrent les négligences d'AREVA et la DREAL demande fort heureusement des améliorations. Il est scandaleux de voir les techniques archaïques pratiquées sur ce site. Si les résultats des mesures de l'auto-contrôle sont selon AREVA dans le « respect de la réglementation », il n'en n'est pas de même d'après les expertises de la CRIIRAD qui montrent régulièrement les contaminations des milieux aquatiques.

Le Collectif Bois Noirs considère que :

- AREVA a des obligations vis à vis des habitants et de l'environnement.

- AREVA doit assumer les conséquences de l'exploitation minière.

Il est inadmissible de voir les comportements des représentants d'AREVA lors des réunions. Ils appuient leurs arguments sur leurs auto-contrôles. Pour eux tout va bien sur le site des Bois Noirs, alors que les preuves sont faites qu'il y a urgence à améliorer la qualité des eaux de rejets. Les contradictions sont courantes et montrent le manque de sérieux du suivi du site (exemples : changements inexplicables des produits de traitement, changements de projets de réaménagement tous aussi mal argumentés les uns que les autres, etc.).

Les affirmations sont sans fondement : pourquoi assurer qu'il n'y a aucun risque à consommer des poissons du grand bassin ou des champignons près du site ?

Pour les poissons les analyses montrent que ce sont des déchets radioactifs.

Pour les champignons AREVA n'a pas pratiqué d'analyses ... comment en déduire l'innocuité ?

La « perle » de la réunion du 10 novembre 2015 est lorsque AREVA annonce qu'il est « illusoire de sortir les résidus du grand bassin, c'est irrémédiablement impossible » alors que c'était justement le projet de réaménagement de 1996 !

Quelle que soit la technique et le dossier à venir, dans une perspective de long terme, il faut que les aménagements garantissent le confinement des résidus et une réduction des contaminations.

La radioactivité des déchets miniers sera éternelle. Il faut donc envisager des travaux qui résistent au delà de la simple échelle humaine.

L'ensemble de l'ancien site minier n'est plus maintenant qu'un stockage de déchets radioactifs. Il faut que les statuts réglementaires qui se mettent en place soient aussi contraignants que possible pour assurer toutes les garanties nécessaires face aux nuisances de la radioactivité et des produits chimiques utilisés sur le site des Bois Noirs.

Il faut tenir compte de la verse à stériles, des résidus stockés derrière la digue et de la digue elle-même, des résidus stockés dans les galeries, de la station de traitement des eaux et des boues de curages.

